



Taxe foncière en SCI : créance privilégiée ?

Par **AlexFurb**, le 13/09/2013 à 14:36

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide pour une question de créance privilégiée.

Une SCI loue en bail commercial (3-6-9) à un restaurateur. Dans le bail est mentionnée la clause de remboursement de la taxe foncière par le locataire.

Le restaurateur (locataire) est en période d'observation pour redressement.

L'échéance de la TF est au 15/10. Le mandataire social désigné soutient que la TF ne sera pas remboursée à la SCI car il ne s'agit pas d'une créance privilégiée.

Pouvez vous me dire quelles sont les créances privilégiées et pourquoi la SCI ne peut pas être remboursée de la TF selon les termes du contrat de bail signé?

Merci par avance

Cordialement

AF

Par **moisse**, le 14/09/2013 à 08:08

Bonjour,

Les créances privilégiées sont bien connues : salaires, dettes Trésor public, organismes sociaux (Ursaff..) et....frais des administrateurs judiciaires.

Un lien sur les créanciers privilégiés :

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22356.xhtml>

Le reste constitue la masse des créanciers chirographaires, dont les créances ne sont

payées, en tout ou partie, que s'il reste des fonds après paiement des créanciers privilégiés.